

Séance du 14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un

et le 14 janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN

Absents : Mmes, M., PODGORSKY (pouvoir C.GLEIZES), LOCHON (pouvoir P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir C.GLEIZES, LONGON (pouvoir P.MAINGUY)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE –  
DL 2/2021**

| NOMBRES DE MEMBRES                   |             |                                     |
|--------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal       | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15                                   | 15          | 15                                  |
| Date de la convocation<br>11/01/2021 |             |                                     |
| Date d'affichage<br>11/01/2021       |             |                                     |
| Objet de la Délibération             |             |                                     |

Le SIVOS fait l'objet d'une attention particulière car il a un impact important sur les finances de la commune. Un examen attentif des dépenses a permis de mettre en lumière les points suivants :

- au niveau du temps de travail des ATSEM (agents chargés du soutien au personnel enseignant en maternelle) : le temps de travail payé est différent du temps de travail réalisé Une régularisation de l'annualisation du temps de travail des différents agents intervenant au sein du SIVOS est nécessaire, l'opération est en cours.
- Au niveau du nombre d'employés comme ATSEM : il n'est pas envisagé de remettre en question le rôle des agents spécialisés dans l'assistance au personnel enseignant auprès des enfants mais plutôt d'ajuster leur nombre aux enfants de classe maternelle scolarisés à Pressagny et uniquement en petite section de classe maternelle

M. le Maire propose :

1/ d'adresser une lettre d'information aux agents proposant la régularisation du temps de travail payé en adéquation avec le temps de travail réalisé

2/ de ramener à un agent le nombre d'ATSEM mis à disposition de l'école.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité sur les deux points de la proposition.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

ID : 027-212704779-20210114-DL\_2\_2021-DE



Le Maire, Pascal MAINGUY

